

<https://www.paris-normandie.fr/id534525/article/2024-06-19/cantines-scolaires-seules-18-d...>

Par Paris-Normandie

6 min read

## Cantines scolaires : seules 18 % des communes respectent les seuils de la loi Egalim

Seules 18 % des communes respectent les seuils de produits « durables » et « de qualité » fixés par la loi Egalim pour les repas servis dans les cantines scolaires, révèle ce mercredi l'Association des maires de France (AMF).



Si la mesure s'applique depuis 2022, elle ne prévoit pas de sanction particulière. -  
Illustration/archives.



Publié: 19 Juin 2024 à 17h33 Temps de lecture: 2 min

La loi Egalim de 2018, complétée par la loi Climat de 2021, a fixé l'objectif d'offrir au moins 50 % de produits dits « durables » et « de qualité » en valeur d'achat dans les cantines, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Si la mesure s'applique depuis 2022, elle ne prévoit pas de sanction particulière.

Alors qu'elles étaient deux fois plus nombreuses en 2020, année de la précédente enquête de l'AMF, à penser pouvoir atteindre ces seuils, seules 18 % des communes les respectent effectivement en 2023.

Elles sont toutefois plus nombreuses (37 %) à respecter l'objectif de produits biologiques.

## Contraintes logistiques et financières

Parmi les raisons invoquées pour expliquer ce retard, 40 % des répondants citent des difficultés plus fortes pour s'approvisionner, notamment en raison de la hausse des prix, de l'insuffisance de diversité ou de quantité dans l'offre, ainsi que des contraintes logistiques.

« Parmi tous les produits classés IGP (indication géographique protégée, ndlr), AOP (appellation d'origine protégée, ndlr) ou label rouge, le plus facile à atteindre c'est le bio qui est très diversifié », a commenté Gilles Pérole, co-président de la commission alimentation et restauration scolaire de l'AMF.

En revanche, 90 % des communes proposent un choix de menu végétarien comme l'impose la loi Climat.

Le coût moyen d'un repas à la charge des communes est passé en trois ans de 7,63 euros à 8,49 euros du fait de la hausse des prix des matières premières, des coûts de l'énergie et des frais de personnel, conduisant 63 % d'entre elles à augmenter leurs tarifs.

## **57 % des communes confrontées à des impayés**

La hausse reste toutefois « majoritairement inférieure à 10 % » avec un tarif demandé aux familles généralement compris « entre 1 et 5 euros », alors que 57 % des communes sont confrontées à des impayés.

Sur le front de la lutte contre l'utilisation du plastique, 62 % des communes n'utilisent pas de contenant plastique pour la cuisson et la réchauffe, ce qui deviendra obligatoire à partir de 2025, tandis que 72 % ont mis en place un diagnostic de lutte contre le gaspillage.

Au total, 82 % des élèves scolarisés dans les écoles publiques fréquentent la cantine, majoritairement gérée en régie (48 %).

Parmi les propositions, l'AMF réclame la possibilité d'introduire des critères de proximité géographique dans la commande publique, ce qui nécessiterait une mesure dérogatoire au niveau européen.

L'enquête a été réalisée entre le 1er et le 22 septembre 2023 et a fait l'objet de 2.457 réponses complètes.

Generated with Reader Mode